

**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Nombre de conseillers :** L'an deux mil vingt-quatre le 3 juillet à dix-huit heures trente, le Conseil municipal de la commune de CHERY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au Centre Socio-culturel, sous la présidence de Monsieur Damien PRELY, Maire.

en exercice : 9  
présents : 8  
votants : 8

Date de la convocation : 26 juin 2024

**Présents :** Monsieur Damien PRELY, Monsieur Alain LE BLEVEC, Madame Béatrice DAVOUST, Monsieur Dominique LACOFFRETTE, Madame Aurélie CHABROUX, Monsieur Erwan LE BLEVEC, Madame Ingrid MAGNARD et Monsieur Cédric CHABROUX

**Absents :** Monsieur Cédric PATRIGEON

Madame Béatrice DAVOUST a été désigné secrétaire de séance.

\*\*\*\*\*

**13/ ACHAT CHEMIN COMMUNAL MAUREPAS**

Une administrée (Mme PILOT) a fait part par courrier de son souhait d'acquérir une portion du Chemin communal situé à Maurepas (voir plan ci-dessous) qui se situe entre 2 parcelles lui appartenant.



Le chemin traverse sa propriété et n'est utilisé que par les membres du foyer. Un droit de passage sera laissé aux habitants du 6 Chemin du Lavoir.

Au vu des prix pratiqués sur les parcelles non bâties et la portion de chemin à vendre (165 m de long et 4m de large soit environ 660m<sup>2</sup>), elle propose d'acheter cette portion au prix de 1 320 €.

Acte publié le : 17/07/2024

Mode de publication : Site Internet [www.chervenberry.fr](http://www.chervenberry.fr)

Transmis au contrôle de légalité le : 17/07/2024

**Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :**

- Approuve l'utilité de vendre cette portion de chemin rural
- Approuve l'offre de prix proposée soit 1 320 €
- Autorise le Maire à signer tous les documents afférents à cette vente

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que ci-dessus.

Au registre sont les signatures.

Le Maire,  
Damien PRELY



Le secrétaire de séance

Acte publié le : 17/07/2024

Mode de publication : Site Internet [www.cheryenberry.fr](http://www.cheryenberry.fr)

Transmis au contrôle de légalité le : 17/07/2024